SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTUTER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux.	Code de l'environnement notamment Art. L.211-7 et L.213-10 Code rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n°2005-115 du 7/02/2005.	Arrêté préfectoral du 25/03/1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	D.D.A.F.
A5	Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.	Loi 62-904 du 4/08/1962 Décret 64-153 du 15/02/1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		Commune
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques.	Loi du 15/06/1906 modifiée Loi du 8/04/1946 (article 35) Ordonnance du 23/10/1958 Décrets du 6/10/1967 et du 11/06/1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 6/10/1967 ou arrêté préfectoral du 11/06/1970 modifié.	Réseau électrique HTA de distribution	DDE/BCDEE
AC1	Servitude de protection des Monuments Historiques.	Loi du 31/12/1913.	Inscription MH arrêté préfectoral du 25/09/1968 Inscription MH arrêté préfectoral du 25/09/1968	Château de la Bélnaye sur la commune de St Christophe de Valains. Eglise de St Martin sur la commune du Tiercent.	S.D.A.P.
AS1	Servitudes liées aux périmètres de protection des eaux potables.	Loi n°64.1245 du 16/12/1964 Décret n°61.859 du 01/08/1961 modifié par décret n°67.1093 du 15/12/1967 Circulaire du 10/12/1962	Arrêté Préfectoral du 19/02/1998	Prise d'eau de la Roche.	D.D.A.S.S.
A8	Servitudes résultant des travaux de boisement et de reboisement exécutés par l'administration.	Code Forestier	Contrat FFN	Boisements aidés par l'Etat	Gestion O.N.F.
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement.	R. 244-1 et D 244-1 à D 244-4 du code de l'aviation civile et L 126-1, R 126-1 du CU	Arrêté du 25/07/1990 Circulaire du 25/07/1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronotiques de dégagement est soumis à autorisation.	D.A.C. Ouest
	Marges de recul Départementales.				

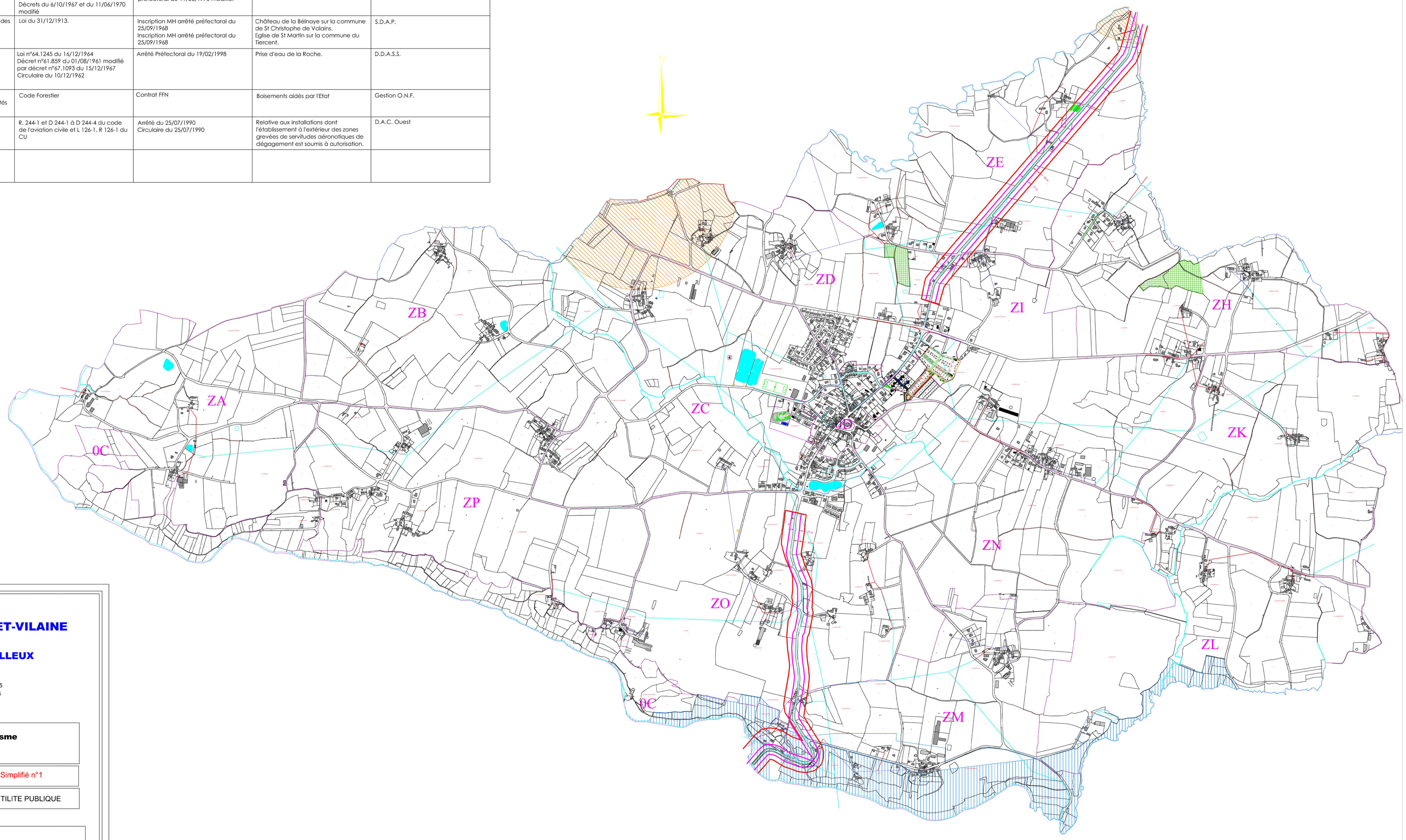

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

SAINT OUEN DES ALLEUX

Téléphone 02 99 39 38 15
Télécopie 02 99 39 38 36

Plan Local d'Urbanisme

Approbation Modification Simplifié n°1

5.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal N° 2023 03027 de la commune de Saint Ouen des Alleux en date du 07 Mars 2023 Le Maire,

SAS Atelier du Marais
35300 Fougères
09.99.97.23.72

Agence de Fougères

TECAM
47-49, rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGERES Cedex
Téléphone 02 99 99 99 49 - Télécopie 02 99 99 38 11
E-mail : agence.fougeres@tecam.fr

Autres agences : Saint-Contest (14)
Granville (50)
Saint Brice en Cogles (35)

IND.	DATE	MODIFICATION	DES.	VERIF.
A	20/11/2012	Modification n°1 du P.L.U.	DV	DV
B	24/07/2013	Mise à jour suivant nouveau plan cadastral	ED	DV
C	04/11/2015	Modification n°2 du P.L.U.	.	.
D	07/03/2023	Modification Simplifié n°1 du P.L.U.	.	.

TRACE : servitudes_5000
FICHIER : StOuen2023.dwg
INDICE: D
ALTIMETRIE : Système NGF (IGN 69)
PLANIMETRIE : Système indépendant
ECHELLE : 1/7500